

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

7475, boulevard Décarie

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 6 octobre 2014, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'installation d'une clôture de 2.95 m avec ± 0.3 m d'un bâtiment situé sur 7475, boulevard Décarie (bâtiment abritant l'édicule de la station Namur).

Cette dérogation mineure concerne le paragraphe 4 de l'article 6 du *Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte des Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. C-5) et permettrait d'autoriser que la hauteur de la clôture dépasse de 0.95 m (± 0.3 m) la limite permise.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 17 septembre 2014.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate